

WC

La bonne position dans la pièce

Placer un WC dans un coin offre plus de sécurité lors du passage en position assise ou debout ou encore en cas de vertiges, grâce à la proximité des murs. En outre, cette position permet de monter une poignée en L sur le mur de côté.

La bonne hauteur d'assise

Une position basse de l'assise est préférable pour aller à la selle, alors qu'une position haute permet de se relever plus aisément. La norme SIA 500 «Constructions sans obstacles» exige une hauteur d'assise de 46 cm, ce qui correspond à peu près à la hauteur normale d'une chaise. Les pieds doivent être en tous les cas fermement ancrés au sol et les chevilles et les genoux doivent former un angle d'environ 90°. Lors de planifications individuelles, la hauteur des WC doit être adaptée à la longueur des jambes de la personne. Dans les centres de soins et les maisons de retraite, où les résidents des chambres changent, il est possible d'adapter simplement la hauteur d'assise grâce à un WC réglable en hauteur lors du changement de pensionnaire.

Attention: hauteur d'installation des WC en céramique = hauteur d'assise souhaitée moins la hauteur de la lunette!

La bonne saillie

Les dimensions de saillie (distance entre mur et bord avant du WC) dépendent de l'utilisation des WC. Dans les espaces publics, la saillie doit être de 65 cm. Dans les espaces privés ou dans les maisons de retraite, elle peut être inférieure. Il est possible d'obtenir une saillie de 65 cm de trois manières différentes:

WC en saillie: un WC avec chasse d'eau apparente présente automatiquement l'écart nécessaire.

WC encastré avec installation murale courte: si une installation murale ne va que jusqu'au bord de la chasse encastrée, la saillie peut être également obtenue avec un WC encastré conventionnel.

WC encastré devant une installation murale continue: il faut utiliser ici une cuvette de WC spéciale pour obtenir la saillie nécessaire de 65 cm (Laufen pro Liberty page 26) ainsi qu'un dossier. Cette solution n'est recommandée que pour les WC publics selon SIA.

Poignée en L

La poignée en L placée au mur offre soutien et sécurité lors du passage en position assise ou debout (cf. Introduction poignées).

Poignée rabattable

La poignée rabattable, combinée à la poignée en L fixée au mur, permet à la personne de s'appuyer des deux côtés lorsqu'elle s'assied et se relève. Contrairement à la poignée en L, elle n'est pas toujours obligatoire, et n'est en général pas nécessaire dans les maisons de retraite. Il suffit de renforcer le mur en standard afin de faciliter un montage ultérieur. La poignée rabattable est imposée dans les lieux publics (par exemple en gare, au restaurant, au cinéma). Lorsque la poignée rabattable n'est pas toujours utile, il peut s'avérer judicieux et économique d'installer simplement une plaque de montage dans les sanitaires pour y accrocher si nécessaire une poignée rabattable. Cela peut par exemple être le cas dans un centre de soins où les résidents se succèdent.

Attention: avec une installation murale, il faut toujours renforcer le mur à l'endroit où il est prévu de monter la poignée rabattable (renforcement par une plaque en bois) de manière à ce que le mur soit suffisamment résistant lors d'une installation ultérieure de la poignée.